

## Organigramme de l'École des Arts de la Sorbonne

**Directrice** Marie-Noëlle SEMET  
**Directeur adjoint** Marco DELL'OMODARME  
**Responsable administrative** Catherine LE BAIL-ROUCHOUSE

## Responsable pédagogique de la Licence 3<sup>ème</sup> année Parcours Métiers des Arts et de la Culture

Françoise DOCQUIERT

## Gestionnaire de scolarité de la Licence 3<sup>ème</sup> année Parcours Métiers des Arts et de la Culture

Bureau 459  
Karine DERKX 01 44 07 84 85

## Jours et horaires d'ouverture du secrétariat

LUNDI	9h30-12h15	fermé au public
MARDI	9h30-12h15	14h-16h30
MERCREDI	9h30-12h15	14h-16h30
JEUDI	9h30-12h15	14h-16h30
VENDREDI	fermé au public	14h-16h30

## À votre disposition au Centre Saint-Charles

**Rez-de-chaussée** : accueil, cafétéria, salle d'exposition, infirmerie, tutorat pour aide méthodologique  
**1<sup>er</sup> étage** : laboratoire photographique, salle de gravure-sérigraphie  
**2<sup>ème</sup> étage** : bibliothèque Arts plastiques et Sciences de l'Art  
**3<sup>ème</sup> étage** : services audiovisuel et informatique  
**4<sup>ème</sup> étage** : bureaux administratifs de direction et scolarité  
Accès internet sans fil

## À l'attention des futur.es candidat.es

Vous souhaitez vous inscrire en **L3 Arts plastiques Parcours Métiers des Arts et de la Culture** à l'École des Arts de la Sorbonne de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, vous trouverez dans ce dépliant la présentation de cette Licence, la liste des enseignements qui y sont dispensés et les débouchés qu'elle propose.

## IMPORTANT

La **Licence 3 Arts plastiques Parcours Métiers des Arts et de la Culture (MAC)** est accessible uniquement sur dossier, après dépôt de candidature sur l'application **eCandidat** :

- **Dépôt de candidature sur eCandidat** : entre mars et avril
- **Examen des dossiers par une commission composée d'enseignants de la filière**
- **La commission rend un avis favorable ou défavorable à l'inscription du candidat**

Les **étudiants étrangers** doivent prendre contact avec **La Maison Internationale de Paris 1** dès le mois de novembre afin de préparer leur candidature.

## Démarches à effectuer par le candidat en cas d'avis favorable :

- **Inscription administrative** (paiement des droits et obtention de la carte d'étudiant) : à partir de début juillet sur internet
- **Réunion d'information et retrait du programme** : début septembre au Centre Saint-Charles, 47 rue des Bergers 75015 Paris
- **Inscription pédagogique en ligne** : début septembre sur <https://ipweb.univ-paris1.fr>
- **Début des cours** : mi-septembre

## Vos études à l'UFR d'École des Arts de la Sorbonne

- **Contrôle continu obligatoire**
- **Examen terminal non autorisé**
- Nombre d'année d'études pour obtenir la Licence : **1**
- Nombre de semestres par année d'études : **2**
- Nombre de semaines d'enseignement par semestre : **12**
- Nombre d'heures de cours par semaine : **15h30**
- Anglais spécifique obligatoire chaque semestre
- Résultats : compensation à l'année entre les semestres
- 2<sup>ème</sup> session d'examens (dite de rattrapage) en juin

En espérant vous retrouver parmi nous à la prochaine rentrée universitaire.

**Catherine Le Bail-Rouchouse,**  
Responsable administrative de l'École des Arts de la Sorbonne



# LICENCE 3 ARTS PLASTIQUES *Parcours* MÉTIERS DES ARTS ET DE LA CULTURE

ÉCOLE DES ARTS DE LA SORBONNE  
Centre Saint-Charles  
47, rue des Bergers 75015 Paris

<http://www.univ-paris1.fr/ufr/ufr04/>

Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	Coef.	Crédits
<b>SEMESTRE 5</b>				
<b>UE n°1 : Enseignements génériques</b>			<b>6</b>	<b>12</b>
Philosophie de l'art	24h		3	6
Institutions culturelles	24h		3	6
<b>UE n°2 : Enseignements spécifiques</b>			<b>5.5</b>	<b>11</b>
Théories de la médiation et de la métamédiation		24h	1.5	3
Sociologie de l'art et de la culture		24h	2	4
Économie de l'art et de la culture		24h	2	4
<b>UE n°3 : Enseignements complémentaires et préprofessionnels</b>			<b>3.5</b>	<b>7</b>
Communication culturelle et médias		24h	1	2
Pratique d'un art		24h	1	2
Langue vivante obligatoire : Anglais		18h	1.5	3
Module de préprofessionnalisation		6h		
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>48h</b>	<b>138h + 6h</b>		<b>30</b>

Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	Coef.	Crédits
<b>SEMESTRE 6</b>				
<b>UE n°1 : Enseignements génériques</b>			<b>5</b>	<b>10</b>
Histoire des arts	24h		3	6
Droit de la culture		24h	2	4
<b>UE n°2 : Enseignements spécifiques</b>			<b>3</b>	<b>7</b>
Gestion		24h	1.5	3
Management de projet		24h	1.5	4
<b>UE n°3 : Enseignements complémentaires et préprofessionnels</b>			<b>6</b>	<b>13</b>
Études des publics : techniques d'enquête		24h	1.5	4
Anglais spécifique		18h	1.5	3
Suivi pédagogique d'insertion professionnelle		24h	3	6
<b>Expériences professionnelles</b>		250h		
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>24h</b>	<b>138h + 250h</b>		<b>30</b>

Champs d'action	Des connaissances acquises en :	Qui permettent de mobiliser des aptitudes à :
<b>Médiation culturelle</b>	Philosophie de l'art	➤ Contribuer au développement d'un regard critique en art. Analyser les caractères de l'art (historicité, transformation, nouveauté...).
	Histoire des arts	➤ Autour de l'art du 20 <sup>ème</sup> siècle et de l'art contemporain.
	Sociologie de l'art et de la culture	➤ Mettre en rapport les courants artistiques et culturels avec leur contexte sociologique.
	Théories de la médiation et de la métamédiation	➤ Réfléchir sur les modalités de construction des phénomènes culturels. Appréhender le rôle des outils de connaissance et d'interprétation dont médiateurs et publics sont dotés.
<b>Gestion de projet culturel</b>	Management de projet	➤ Définir et conduire un projet culturel.
	Gestion et mercatique	➤ Définir des modalités de production et d'administration et participer à la qualité artistique du projet.
	Institutions culturelles françaises	➤ Maîtriser l'objet et les modes de fonctionnement des institutions culturelles françaises.
	Économie de l'art et de la culture	➤ Monter le plan de financement d'un projet culturel en mobilisant les subventions disponibles dans le domaine de l'art.
	Introduction au droit de la culture	➤ Des notions de droit appliquées à la culture.
	Communication culturelle et médias	➤ Savoir communiquer sur un projet culturel et collaborer à la définition de la stratégie de communication.
	Étude des publics : techniques d'enquête	➤ Connaître les publics des arts et réaliser des enquêtes pour comprendre l'évolution des comportements des publics.
	Pratique d'un art	➤ Autour de la photographie et de l'image.

La Licence 3 MAC a dans son parcours un stage obligatoire (250 heures minimum). C'est un complément indispensable qui permettra à l'étudiant de se confronter au monde professionnel et de mieux envisager son avenir et ses ambitions. Au cours de ses années d'études, il est vivement conseillé à l'étudiant de faire un stage à l'étranger.

D'autre part, la pratique de l'anglais (écrite et orale) est aujourd'hui nécessaire pour tout étudiant souhaitant réussir dans son parcours universitaire et professionnel. La pratique d'une seconde langue est également un plus.  
Le nombre d'inscriptions en L3 est limité à une trentaine d'étudiants sélectionnés sur dossier par un jury.  
Après un tronc commun en L1 et L2 d'Arts plastiques ou une autre formation équivalente à deux ans d'études post-bac, le parcours en L3 propose une spécialisation pour les Métiers des Arts et de la Culture.

#### QUELS DÉBOUCHÉS ?

La Licence 3 MAC est le début d'un parcours à finalité professionnelle mais qui doit s'enrichir d'apports théoriques et de recherche universitaire. Il est vivement conseillé de prolonger ce parcours par une entrée en Master 1 Parcours Direction de projets ou établissements culturels et d'envisager également la suite avec un Master 2 Parcours Gestion des Arts et de la Culture, Master 2 Parcours Sciences et techniques de l'exposition ou Master 2 Parcours Projets culturels dans l'espace public.

#### Principaux secteurs d'activité :

- Filière culturelle dans les différents secteurs de la fonction publique (d'État ou territoriale) ;
- Institutions culturelles, publiques ou privées ;
- Fondations et mécénat d'arts ;
- Structures associatives développant des activités socio-éducatives, socioculturelles ou en rapport avec l'art ;
- Sociétés de conseils et de médiation culturelle ;
- Presse et édition spécialisées.

#### Métiers ou fonctions accessibles aux diplômés :

- Chargé de production, management de la culture, administrateur adjoint ;
- animateur de projet culturel ;
- Collaborateur des métiers de la médiation culturelle ;
- Conseiller en développement local (dans le cadre de programmes de développement culturel...) ;
- Communication culturelle, chargé de recherche en mécénat ;
- Et l'ensemble des professions liées au secteur de la communication et de la culture.